

09 MARS 2011

L'ÉCO-CITOYENNETÉ

au service de

L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Direction Déléguée à l'Energie

OFFICE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CORSE

Route du Ricanto - 20090 Ajaccio

04 95 50 91 26

www.oec.fr



*Un geste simple pour l'environnement,
n'imprimez ce message que si vous en avez l'utilité.*

EDF
2 avenue Impératrice Eugénie
20174 AJACCIO CEDEX
Tél. : 04 95 29 70 00
www.edf.com
<http://corse.edf.fr>

EDF SA au capital 911 085 545 euros - 552 081 317 R.C.S. Paris

CONTACTS PRESSE :

Antoine VACCAREZZA (EDF) : 06 03 29 52 23

Marc-Antoine PIERLOVISI (EDF) : 06 42 85 60 77

Marie BACCI (Direction Déléguée à l'Energie) 04 95 50 91 13



SOMMAIRE

- 1. La CTC et EDF : acteurs du développement durable par la maîtrise de la demande d'électricité** **4**
- 2. « AGIR'ÉCO » : une gamme d'offres complète en faveur de la MDE** **5**
- 3. Jours'eco : un nouveau service participatif pour un engagement citoyen** **7**

1. La CTC et EDF : acteurs du développement durable par la maîtrise de la demande d'électricité

Le Plan Energétique de la Corse, adopté par l'Assemblée de Corse en 2005, a prévu de faire de la Maîtrise l'Energie une composante essentielle de la question énergétique en Corse.

L'objectif général est d'infléchir la croissance de la consommation d'électricité grâce à un effort de **Maîtrise de la Demande d'Electricité** avec comme ambition de :

- Réduire les factures d'électricité des consommateurs,
- Réduire les consommations d'énergie par usage,
- Contribuer au développement des énergies renouvelables de substitution à l'électricité (solaire thermique, bois énergie).

Cette ambition, portée par la CTC, est pleinement partagée par EDF. C'est pourquoi la CTC et EDF ont décidé d'établir un partenariat actif matérialisé au travers d'un Accord-Cadre, récemment renouvelé jusqu'en 2013. Au total 16 millions d'euros ont été budgétés de 2007 à 2013. Cet accord-cadre prévoit le développement et le soutien de nombreuses actions qui visent une plus grande **efficacité énergétique** :

- La substitution des systèmes de chauffage et de production d'eau chaude électrique par des systèmes de chauffage central à eau chaude plus performants, chauffe-eau solaire (résidentiel et tertiaire), chauffe-air solaire dans les résidences secondaires ;
- L'amélioration des équipements (appareils de froid dans les grandes surfaces, éclairage public, lampes à économie d'énergie) ;
- La réhabilitation thermique des logements existants (isolation, chauffage et ventilation performants).

Pour permettre la mise en œuvre de ces actions, la Collectivité Territoriale de Corse, l'ADEME et EDF apportent leur soutien financier (sous forme de subventions, d'outils financiers ou toute autre forme) aux études et aux investissements, et participent ou co-financent toutes les actions d'accompagnement jugées nécessaires.

De nombreux acteurs économiques régionaux bénéficient des modalités d'intervention prévues à cet effet :

- Le grand public, les entreprises, notamment les PME, les secteurs industriel, agricole ou tertiaire ;
- Les professionnels œuvrant dans le domaine des ressources énergétiques : producteurs et distributeurs, fabricants de matériels et installateurs, laboratoires et centres techniques, bureaux d'études et architectes, sociétés de financement, organismes de formation ;
- Les collectivités et autres organismes publics ou parapublics, collectivités territoriales, organismes d'habitat social, hôpitaux, associations.

Aujourd'hui, la CTC et EDF souhaitent aller encore plus loin pour sensibiliser et inciter les consommateurs à modérer leur consommation électrique au quotidien et notamment pendant les périodes de forte demande en électricité.

« AGIR'ECO » regroupera désormais l'ensemble des offres disponibles en Corse visant une plus grande efficacité énergétique. C'est aussi une démarche qui s'appuie sur l'ECO-CITOYENNETE pour franchir une nouvelle étape dans la maîtrise de la demande en électricité.

2. « AGIR'ECO »

Depuis 3 ans, la CTC et EDF ont développé toute une série d'offres destinées aux particuliers, entreprises et collectivités locales afin d'encourager une meilleure maîtrise des consommations électriques.

Ces offres et les actions éco-citoyennes associées seront désormais déclinées dans une « gamme » dénommée « **AGIR'ECO** » qui visera une meilleure cohérence et une efficacité plus grande des efforts engagés sur notre territoire.

Sur la seule année 2010, les offres de service « **AGIR'ECO** » ont permis d'éviter l'équivalent de près 20 GWh de consommation annuelle d'électricité supplémentaires.

2.1 Les Collectivités Territoriales

« **AGIR'ECO** » a pour objectif de :

- Proposer à la collectivité de faire réaliser par un ou des bureaux d'études de son choix un audit énergétique « **DIAG'ECO** » global de son patrimoine communal (diagnostic énergétique des bâtiments communaux + diagnostic éclairage public). Cet audit énergétique global pourra bénéficier d'un soutien financier.
- Accompagner financièrement la réalisation de travaux de rénovation énergétique du patrimoine communal bâti « **ISOL'ECO** » et de l'éclairage public « **LUM'ECO** ».
- Inciter les Collectivités et leurs administrés à mettre en œuvre les conseils pour un bon usage de l'électricité proposés dans l'audit énergétique global
- Solliciter, en cas de contrainte sur le système électrique Corse, les Collectivités volontaires pour qu'elles limitent leur consommation d'électricité en mettant en œuvre un maximum de gestes éco-citoyens « **JOURS'ECO** ».

2.2 Les particuliers

« **AGIR'ECO** », s'appuie sur une démarche volontaire. Elle est destinée aux particuliers et est fondée sur la mobilisation et la responsabilité citoyenne. Elle est basée sur la diffusion de conseils spécifiques permettant à chacun de réaliser des économies d'énergie. Elle permet au client de bénéficier d'aides financières et de conseils pour :

- S'équiper avec un chauffage performant « **CHAUFF'ECO** »,
- Réaliser une isolation thermique de qualité « **ISOL'ECO** »,
- Mobiliser des ressources naturelles pour l'eau chaude sanitaire « **SOLAIR'ECO** »,
- Eviter la consommation en « veille » des équipements électriques « **PRIS'ECO** ».

« **AGIR'ECO** », permettra aussi la diffusion de conseils spécifiques permettant à chacun de réaliser des économies d'énergie grâce au système d'information « **JOURS'ECO** ». Chacun pourra ainsi appliquer des gestes Éco-citoyens au quotidien, mais aussi lors des sollicitations de la part d'EDF lors de contraintes sur le système électrique Corse.

2.3 Les Entreprises

« **AGIR'ECO** » vise à :

- Proposer à l'entreprise de faire réaliser par un bureau d'études de son choix un audit énergétique « **DIAG'ECO** » de ses bâtiments existants. Cet audit énergétique pourra bénéficier d'un soutien financier.
- Inciter les Entreprises et leurs salariés à mettre en œuvre les conseils pour un bon usage de l'électricité proposés dans l'audit énergétique.
- Accompagner financièrement la réalisation de travaux de rénovation énergétique de leurs bâtiments existants « **ISOL'ECO** » et d'optimisation des process industriels.
- Solliciter, en cas de contrainte sur le système électrique Corse, les Entreprises volontaires pour qu'elles limitent leur consommation d'électricité en mettant en œuvre les conseils destinés à réduire leur consommation « **JOURS'ECO** ».

La gamme « AGIR'ECO »



3. JOURS'ECO : un nouveau service d'information pour un engagement citoyen

Pour mieux gérer les journées de fortes demandes de consommation et permettre au plus grand nombre de contribuer à limiter leurs consommations d'électricité, la CTC et EDF pourront s'appuyer sur un nouveau service d'information dénommé : « **JOURS'ECO** », pour faire appel à « **l'éco-citoyenneté** » de résidents en Corse.

En effet, afin de fédérer ces « citoyens volontaires », EDF et la CTC souhaitent créer un site internet interactif qui publiera entre autres des informations et des conseils sur les économies d'énergie. En adhérant au service « **JOURS'ECO** » chacun pourra librement s'engager à appliquer des gestes simples au quotidien.

Les partenaires qui auront adhéré à ce service, par la signature d'une convention de partenariat pour les collectivités et les entreprises, ou en s'inscrivant sur le site internet pour les particuliers, seront avisés par EDF du début et de la fin de l'opération par :

- L'envoi d'un SMS, d'un mail, de messages « push »
- L'envoi d'un message via les réseaux sociaux : FaceBook, Twitter,...

Ces messages seront également relayés par les média locaux (radio ou TV)

Chaque geste compte ! Toutes les initiatives, individuelles ou collectives, permettront d'agir au profit de notre environnement et par conséquent du développement durable de la Corse.